

Délibération du Conseil Municipal du 8 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le huit octobre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LEFRANC Daniel, Maire.

Convocation du : 3 octobre 2018

Affichage : 10 octobre 2018

Membres élus : 12

Présents : 8

Etaient présents :

Monsieur LEFRANC Daniel : Maire

Monsieur CORNIQUET Nicolas, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul : Adjointes au Maire

Monsieur CHARTIER Guillaume, Madame BESAIN Josiane, Monsieur VECTEN Damien, Madame MUNSCH Laurence, Madame CHABOT Danièle : Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Monsieur SMITH Fabrice

Madame HABERER-MUSET Laurette donne pouvoir à Monsieur LEFRANC Daniel

Madame DUCHESNE Valérie donne pouvoir à Monsieur VECTEN Damien

Absent non excusé : **Monsieur JOBELIN Mickaël**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Participation de la commune à la halte-garderie (S.I.V.O.M)
- 2) Participation financière de la commune à la réfection du réseau dans le cadre de la réhabilitation de la RN330
- 3) Participation du Syndicat à la création d'un bassin d'eaux pluviales pour les communes Le Plessis-Belleville / Lagny-Le-Sec
- 4) Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales selon la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018

Questions diverses

- **Aménagement de trottoirs**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, désigné au sein du Conseil ; Madame MUNSCH Laurence accepte cette fonction.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 19 septembre 2018.

32/2018 Participation de la commune à la halte-garderie (S.I.V.O.M)

La commune participe depuis plusieurs années au coût financier de la halte-garderie dans le cadre du SIVOM. Ce dernier, vient de changer de président et le Maire est interrogé sur la poursuite de la participation communale. Monsieur le Maire rappelle que très peu d'administrés utilisent la halte-garderie, toutefois il s'agit d'un service ouvert aux administrés du village.

Le coût du SIVOM est fonction du nombre d'habitants de la commune et s'élève aujourd'hui à 318,44 €.

Afin de maintenir ce service, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de poursuivre la collaboration financière auprès du SIVOM.

33/2018 Participation financière de la commune à la réfection du réseau dans le cadre de la réhabilitation de la RN330

La commune a reçu une proposition d'un plan de financement relatif au réseau d'assainissement dans le cadre de la réfection de la RN330.

Des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement ont été récemment réalisés au Plessis-Belleville et financés par le Syndicat, sans appel de financement de la commune de Silly Le Long.

Il est demandé l'avis du Conseil Municipal sur la participation de la commune.

Le Conseil Municipal constate que le Syndicat dispose d'excédents et ne comprend pas dans ce contexte qu'il soit fait appel au financement des communes dans le cadre d'un réseau commun.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse la proposition du plan de financement transmis par le directeur du service technique du Le Plessis-Belleville par mail du 6 septembre 2018.

34/2018 Participation du Syndicat à la création d'un bassin d'eaux pluviales pour les communes Le Plessis-Belleville et de Lagny-Le-Sec

Le Président de l'assainissement propose de réaliser un bassin de réception des eaux pluviales de Le Plessis-Belleville et Lagny-Le-Sec, financé par le Syndicat d'assainissement (et par des subventions).

Le Syndicat a été créé afin de gérer les eaux usées et en aucun cas les eaux pluviales.

La commune de Silly Le Long a d'ailleurs réalisé et financé trois bassins de récupérations d'eaux pluviales afin que ces eaux ne se déversent pas dans la station d'épuration.

Le Conseil Municipal de Silly Le Long s'oppose donc, à l'unanimité, à la participation financière du Syndicat à la création d'un bassin d'eaux pluviales sur la commune de Lagny-Le-Sec.

35/2018 Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales selon la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue confiée est à l'Institut national de la statistique

et des études économiques (Insee). Cette réforme, conduite par le ministère de l'intérieur, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera et en améliorera la fiabilité. Les listes électorales seront établies par commune, et non plus par bureau de vote.

Les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits. Un contrôle a posteriori sera opéré par des commissions de contrôle créées par la loi.

Le rôle de ces commissions sera d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

La composition de la commission est prévue par les IV, V, VI et VII de l'article L.19.

La commune de Silly Le Long fait partie des communes de plus de 1000 habitants ; toutefois une seule liste étant présente lors des dernières élections municipales. Les modalités de gestion des listes électorales prévoient que dans ce cas les modalités relèvent des communes de moins de 1000 habitants.

En conséquence, la commission de contrôle sera composée d'un conseiller municipal de la commune, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame MUNSCH Laurence pour faire partie de la commission de contrôle.

Questions diverses :

- **Aménagements de trottoirs :** Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 4 octobre 2018 pour désigner le prestataire gagnant de l'appel d'offre. La commission d'appel d'offre a examiné les dossiers communiqués par les deux candidats, sur la base du cahier des charges et des critères d'attribution soit 40 % sur la valeur technique selon mémoire technique, 40 % sur le prix et 20 % sur le délai. Après analyse communiquée aux conseillers municipaux sur la base du tableau de notation, l'entreprise EUROVIA bénéficie de la notation la plus élevée et est donc retenue.
- **Route VC4/VC6 :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise WIAME VRD a adressé une facture complémentaire à la commune, pour une entrée charretière supplémentaire sur la route communale.
- Madame MUNSCH Laurence souhaiterait la présence d'un agent communal le mercredi pour la tenue de la bibliothèque afin de renforcer l'équipe de bénévoles. Le Maire propose d'étudier la demande.

- Madame MUNSCH Laurence soulève le problème des poubelles qui encombrant les trottoirs et gênent le passage des piétons voire des personnes à mobilité réduite. Monsieur le Maire explique que nos trottoirs sont très étroits et la dépose des poubelles sur ces trottoirs est incontournable. Toutefois, il a été demandé aux administrés de sortir les poubelles le jour du ramassage et non la veille et de les rentrer au plus vite ; une nouvelle information sera diffusée à ce sujet sur le prochain bulletin.

La séance est levée à 22 h 00

32/2018	Participation de la commune à la halte-garderie (S.I.V.O.M)
33/2018	Participation financière de la commune à la réfection du réseau dans le cadre de la réhabilitation de la RN330
34/2018	Participation du Syndicat à la création d'un bassin d'eaux pluviales pour les communes Le Plessis-Belleville / Lagny-Le-Sec
35/2018	Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales selon la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018

Daniel LEFRANC	Maire	
Nicolas CORNIQUET	Adjoint au maire	
Laurette HABERER-MUSET	Adjoint au maire	Pouvoir à Monsieur LEFRANC Daniel
Jean-Paul BOURQUIN	Adjoint au maire	
Josiane BESAIN	Conseiller Municipal	
Guillaume CHARTIER	Conseiller Municipal	
Damien VECTEN	Conseiller Municipal	
Laurence MUNSCH	Conseiller Municipal	
Danièle CHABOT	Conseiller Municipal	

Valérie DUCHESNE	Conseiller Municipal	Pouvoir à VECTEN Damien
Fabrice SMITH	Conseiller Municipal	Absent excusé
Mickaël JOBELIN	Conseiller Municipal	Absent non excusé